



MAIRIE  
DE  
**29810 LAMPAUL-PLOUARZEL**  
FINISTERE

Téléphone 02.98.84.01.13  
Fax 02.98.84.04.34

e-mail [mairie.lampaul-plouarzel@orange.fr](mailto:mairie.lampaul-plouarzel@orange.fr)  
web [www.lampaul-plouarzel.fr](http://www.lampaul-plouarzel.fr)

## Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2016

**Etaients présents :** Tous les Conseillers en exercice à l'exception de Michel JOURDEN, Gilles LE BEC, Geneviève LE MOIGN, René KEREBEL et Nicolas TOCQUER qui donnent respectivement pouvoir à Mary KEREBEL, Cyril CANDAS, Pascale QUELLEC, Martine LAVANANT et Myriam PANOU. Yvonne LE BRIS est élue Secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

### REHABILITATION et EXTENSION de la MEDIATHEQUE : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Suite à l'appel à candidature lancé pour ce marché, 8 cabinets ont répondu. Conformément au règlement de consultation, les candidatures de trois cabinets d'architectes ont alors été sélectionnées. Les Agences PETR de RENNES, ARCA de GUIPAVAS et Enrique DURAN de BREST ont déposé leurs propositions et des auditions de chacun ont été organisées le 18 mai. Après analyse des offres et par application des critères de sélections énoncés au marché, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de confier le marché à l'Agence Enrique DURAN de BREST pour un montant d'honoraires de 33 360 € HT.

### GROUPEMENT de COMMANDE pour l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 4<sup>ème</sup> tranche

Le raccordement au réseau collectif d'assainissement du secteur du Carpont est envisagé en partenariat avec la Commune de PLOUARZEL et la CCPI. Afin d'optimiser la procédure un projet de groupement de commande relatif à la maîtrise d'œuvre et des travaux eux-mêmes est proposé à la Commune. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande. Travaux prévus à l'automne-hiver 2016-2017.

### CCPI - CONVENTION de MUTUALISATION RELATIVE à la PRESTATION de SERVICE PORTANT sur la MISSION de SECRETARIAT ADMINISTRATIF : renouvellement

Au début de l'année, le Conseil Municipal avait décidé de conclure avec la CCPI une convention de mutualisation pour la réalisation d'une prestation de service de mission administrative par du Personnel de LAMPAUL -PLOUARZEL au profit de la CCPI pour une période de 4 mois. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2016.

### FINANCEMENT du RASED - convention avec la ville de SAINT-RENAN

Le 18 janvier 2012, le Conseil Municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL décidait de participer au financement des activités du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) du secteur dont le siège est à l'école de Petit Prince de SAINT-RENAN. Le RASED intervient à la demande des enseignants publics du 1<sup>er</sup> degré des Communes de Saint-Renan, Lampaul-Plouarzel, Ploudalmézeau, Porspoder, Plourin, Plouarzel, Lanildut, Lanrivoaré, Plouguin et Saint-Pabu. Ce budget permet à une psychologue et à une enseignante de faire des acquisitions de matériels pédagogiques. Aujourd'hui, afin d'harmoniser le dispositif, la Ville de SAINT-RENAN a proposé la mise en place d'une convention avec les communes intéressées pour collecter le financement.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de passer la convention avec la Mairie de SAINT-RENAN pour le financement du RASED et fixe le montant de la participation à 2 € par élève de l'école publique inscrit au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire.

### REGLEMENT des TAP : modification d'un article

Il est proposé au Conseil Municipal d'harmoniser le régime des sanctions à appliquer dans le cadre des TAP avec ce qui existe déjà pour la garderie et le restaurant scolaire. Modification adoptée à l'unanimité et qui sera portée sur le règlement dès la rentrée 2016-2017.

### REPARTITION des AMENDES de POLICE : demande de subvention

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les travaux de sécurisation de la rue de Kerhilloc sur une base de 24 749.11 € HT.